



51 rue du Bois de Grève
54850 MESSEIN
Tél. : 03.83.47.22.21
Mail : mairie@messein.fr
Site internet : www.messein.fr

DEMANDE DE DÉROGATION AU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE COMMUNE DE MESSEIN



Vous n'habitez pas Messein et vous sollicitez une dérogation pour inscrire votre enfant dans notre commune.

Voici la procédure qu'il vous faut suivre :

- 1) Remplissez le formulaire de demande de dérogation au périmètre scolaire commune de Messein au verso.
- 2) Demandez l'avis et la signature de M. le Maire de Messein.
- 3) Déposez ou retournez par courrier votre demande à la mairie où vous résidez.
- 4) Retour de la demande à la commune de Messein.
- 5) Selon les avis, effectuez les démarches d'inscription scolaire auprès de la commune.



51 rue du Bois de Grève
54850 MESSEIN
Tél. : 03.83.47.22.21
Mail : mairie@messein.fr
Site internet : www.messein.fr



DEMANDE DE DÉROGATION AU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE COMMUNE DE MESSEIN

Renseignements famille	
Nom et prénom du représentant légal	
Adresse de la famille	
Téléphone	
Nom et prénom de l'élève	
Sexe	☐ Féminin ☐ Masculin
Date et lieu de naissance de l'élève	
Scolarité	⇒ Classe fréquentée à la rentrée : ⇒ École précédemment fréquentée sauf pour un rentrée en PS :

Motif précis de la demande (à préciser)	
État de santé de l'enfant	
Situation scolaire des frères et sœurs	
Activités professionnelles des parents	
Gardiennage	
Autres motifs	

1
AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL (MESSEIN)

2
AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE